COMMUNE DE YABASSI: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/CY/DN/CIPM/2021 DU 20 JANVIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE NKONGMALANG-BONABA-BONADISSAKE (L=5,200 KM) DANS LA COMMUNE DE YABASSI –DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL.

Télécharger le DAO

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2021, le Maire de la Commune de Yabassi lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux DE REHABILITATION DE LA ROUTE NKONGMALANG-BONABA-BONADISSAKE (L=5,200 KM) DANS LA COMMUNE DE YABASSI.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les tâches prévues au cadre du devis quantitatif et estimatif

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études

préalables est de 50 000 000 Francs CFA.

4. Délai de livraison
Le délai maximum d’exécution prévu par le Maître d’ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois à compter de la notification de l’ordre de service pour le démarrage.

5. Allotissement
Lot unique

6. Participation et origine
La participation à cet Appel d’Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

7. Financement
Les prestations, objet du présent Appel d’Offres, sont financées par le Budget d’Investissement Public (BIP), exercice 2021 de la République du Cameroun, sur la ligne d’imputation budgétaire

8. Consultation du dossier
Le dossier d’appel d’offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de Yabassi.

9. Acquisition du dossier
Le dossier d’appel d’offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de Yabassi, dès publication du présent Avis contre présentation d’une quittance de versement d’une somme non remboursable de soixante-cinq mille (65 000) FCFA Payable à la recette municipale de Yabassi.

10. Remise des offres
Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de YABASSI sous pli

fermé au plus tard le 10 FEVRIER 2021 à 11 heures, heures locales et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D`URGENCE
N° 005/AONO/CY/DN/CIPM/2021 DU 20 JANVIER 2021
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE NKONGMALANG-BONABA-BONADISSAKE (L=5,200 KM) DANS LA COMMUNE DE YABASSI - DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL.
. Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de un million : 1 000 000 F CFA) ; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L’ouverture des offres aura lieu le 10 FEVRIER 2021 à 12 heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de la Commune de Yabassi, dans la salle de réunion de la Mairie de YABASSI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d’ouverture ou s’y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d’évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de l’attestation de visite du site avec une photo couleur montrant une place de la
- localité ressortant le nom sur une plaque ;
- La non-exécution d’un marché antérieur.
- Omission d’un prix quantifié dans l’offre financière;

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d’encadrement (08 rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (04 rubriques) oui/non
- les références de l’entreprise (03 rubriques) oui/non
- l’organisation et la compréhension du projet (04 rubriques) oui/non
- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non
- Le non respect d’au moins 16/22 rubriques entraîne l’élimination de l’offre conformément aux grilles d’évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (hors taxes) dont l’offre aura été reconnue conforme au

Dossier d’Appel d’Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée de validité des offres
Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements complémentaires
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de YABASSI et à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nkam à Yabassi

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d’exécution des marchés publics.

YABASSI le 20 Janvier 2021
Le MAIRE
EBA JEAN MIRABEAU

Télécharger le DAO